

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 33/1571 :**

Reprise de véhicules communaux par le titulaire du marché

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphano).

**ABSENTS :**

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,  
  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-83-1571-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024  
Michel FONTAINE

**Affaire n°33/1571 : Reprise de véhicules communaux par le titulaire du marché.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que l'état de vétusté et les altérations irréparables d'un lot de TROIS (3) véhicules communaux ne permettent plus leur utilisation par les services de la collectivité.

Dès lors, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal et de faire procéder, par la suite, à leur vente en l'état.

Ainsi, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, affaire N°30/1412, portant sur le marché d'acquisition de véhicules, poids lourds et scooters, les véhicules ci-après feront l'objet d'une reprise par la société attributaire du marché, soit :

- **AUTOMOBILES REUNION**

1 véhicule du lot n°1:

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	MASTER	CL-899-CX	26/09/2012
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>2 700.00€</b>

2 véhicules du lot n°2 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	MASTER	AL-465-DZ	05/02/2010
RENAULT	MASTER	AL-889-EB	05/02/2010
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>5 400.00€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

De tout ce qui précède,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* »,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER à procéder à la reprise, à titre onéreux et en l'état, les véhicules mentionnés dans les tableaux ci-dessus,**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1571-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

• DE L'AUTORISER, lui, l'élue délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, et à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1571-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024